

**MAIRIE DE THERVAY  
39290 THERVAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DELIBERATION N° 2022-12-05**

L'an deux mille vingt-deux, le 02 décembre à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

**PRESENTS** : BERTOLI Régis, CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, MAHAMDI Maryline, PHILIPPON Franck.

**Absents excusés** : M. GELEY Jean-Luc ayant donné pouvoir à M. ECARNOT Stéphane, CRETIN Christian.

Secrétaire de séance : DEPRAZ Paul

Convocation du 25/11/2022 (affichée le 25/11/2022).

**OBJET : ACCEPTATION D'UN LEGS**

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal d'un courrier de l'office notarial de Saint Just-Saint Rambert l'informant que la Commune de Thervay est légataire particulier de Monsieur Eric THIOU.

Vu l'article L. 2541-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT), après en avoir débattu et délibéré - à l'unanimité - le conseil municipal :

- ACCEPTE le legs de M. Éric THIOU à la Commune de THERVAY
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et actes y afférents et lui donne tous pouvoirs à cet effet

Pour copie conforme,

Le Maire,

Stéphane ECARNOT

